

MEKOR DAAT
19 Rue du chemin
vert 93800 Epinay
sur seine
Tel: 01.42.35.35.81
Port: 06.81.56.22.53

Retrouvez nous sur
notre site Internet:
www.ravbenchetr.it.com



Prière de
respecter la
sainteté de ce
document et de
ne pas le jeter ou
le
transporter le
Chabbath

Ce feuillet est
dédié à la
mémoire de
Rav Ishak Ka-
douri Z"l, de
David ben Hanna
Z"l et de Ilan
Halimi Z"l, de
Rav Israël de
Sarcelles.

Et la réfouah ché-
léma de :
Avraham ben
semha
Semha bat Freha
Méssod ben Ka-
mra
Kamra bat Saada

VOUS DÉSIREZ
PRENDRE EN
CHARGE UN
FEUILLET (100€)
APPELÉZ DAVID AU
06 81 56 22 53

HALAKHA

CE FEUILLET VOUS EST OFFERT PAR MEKOR DAAT
ET LE RAV YEHIA BENCHETRIT

ANNÉE 5767/2006 N°20

SEPTEMBRE 2006

Mois d'Eloul et veille de Roch Hachana.

LE MOIS D'ELOUL

1. Nous avons l'obligation de nous préparer pendant un mois, le mois *d'Eloul*, au grand jour du Jugement divin, *Roch Hachana*, par un examen journalier de conscience en vue de corriger nos fautes et d'adapter notre conduite aux exigences de la Torah. L'étude nous enseigne la voie à suivre en ce qui concerne l'acquisition des vertus et la pratique des commandements positifs et négatifs. Nous multiplions les prières pour notre purification ainsi que les actions de bienfaisance, *Tsedaka*, qui attirent en parallèle une providence de bonté à notre égard. D'ailleurs Eloul est un mois de miséricorde et si nous témoignons d'une sincère disposition à nous engager pleinement dans la voie de la Torah, nous jouissons d'une grande assistance divine en vue de notre amendement.
2. Matin et soir, durant tout le mois d'Eloul et jusqu'au jour de Hoshana Rabba, on ajoute à la prière le Psaume 27 de circonstance: *Ledavid A. Ori Véyichi...* que le Midrash explique ainsi: A. Ori ("D. est ma lumière"): à *Rosh Hachana*, *Véyichi*: ("et mon salut") au jour de Kipour, *Ki Yitspénéni Bessouko* (Il m'abritera sous sa Soucca).
3. Le mois d'Eloul, les hommes de mérite font vérifier leurs Téfilines et leurs Mézouzot pour s'assurer qu'ils sont toujours *Kéchérim*, valables pour la *Mitsva*.

LES SELI'HOT

1. C'est à Roch 'Hodech Eloul que Moïse, Moché Rabénoù, monta au Mont Sinai afin de recevoir les deuxièmes Tables de la Loi. Il y demeura quarante jours jusqu'au 10 Tichri, jour de Kipour, date à laquelle le peuple fut pardonné pour le péché du Veau d'or. Ces quarante jours conservent depuis lors une grande valeur spirituelle (*Kédoucha*) et sont consacrés à la purification par des prières spéciales, appelées *Séli'hot*, signifiant invocation du pardon.
2. A partir de Roch 'Hodech Eloul, jusqu'à Kipour, on se lève de très bonne heure pour réciter les *Séli'hot* avant l'aube, heure à laquelle la disposition divine est la plus favorable à notre égard (*Chaat Ratsone*). On dit les *Séli'hot* avec beaucoup de concentration et tout particulièrement *Vayaavor* (invocation des treize attributs divins de Miséricorde).
3. On ne doit pas réciter les *Séli'hot* et en particulier *Vayaavor* avant minuit, la seule exception est la nuit de Kipour.
4. Si on récite les *Séli'hot* sans qu'il y ait *Minyane*, on ne peut pas dire *Vayaavor* ni *Bédil Vayaavor de Ra'hamana ni les prières en Araméen, comme Ma'hé Oumassé*, mais on peut dire le reste des *Séli'hot*.
5. Avant de réciter les *Séli'hot*, il faut dire la série des Bérakhot préliminaires à la prière: *Birkhot Hacha'har* et les Bérakhot de la Torah, car celles-ci doivent forcément précéder la récitation de tout verset (ou autre étude de Torah).
6. On dit le demi Kadich après la récitation de *Achré Yochévé Bétékha*, mais faute de *Minyane* on continue les *Séli'hot* et lorsqu'il s'en forme un, on dit le Kadich en le précédant comme il se doit de trois versets bibliques (de *Téhilim* par exemple).
7. Les *Séli'hot* se disent debout, si possible, autrement on peut se contenter de se lever seulement chaque fois qu'on dit *E-I Mélekh* et *Vayaavor*. On a l'habitude de sonner le Chofar pendant les *Séli'hot*.
8. Le *Avel*, l'affligé, ne doit pas sortir de chez lui pour dire les *Séli'hot* pendant les sept premiers jours du deuil, à l'exception de la veille de Roch Hachana et de Kipour.
9. Le *'Hazane*, pour les *Séli'hot* ainsi que pour Roch Hachana et Kipour, doit être une personne sincèrement pieuse, craignant le ciel et jouissant d'une bonne réputation; celui qui ne se sent pas à la hauteur de cette fonction sacrée doit s'en abstenir."

VEILLE DE ROCH HACHANA

1 Les fervents ont l'usage de jeûner la veille de *Roch Hachana*, afin de recevoir *Roch Hachana* le coeur soumis et purifié.

2. Ce jeûne commence à partir de l'aube, et on peut manger jusqu'à ce moment là si on a veillé toute la nuit, mais si après avoir dormi on interrompt son sommeil, comme par exemple pour aller aux *Séli'hot*, on ne pourrait plus manger, mais seulement prendre des boissons, comme de l'eau, du thé ou du café.

3. La veille de *Roch Hachana*, après les *Séli'hot* ou après la prière de *Cha'hrit*, on effectue la cérémonie de *Hatarat Nédarim*, annulation des promesses. On choisit trois personnes (ou de préférence dix) qui se constituent en *Beth Dine* (tribunal religieux) et qui acquièrent ainsi l'autorité d'accorder le désengagement pour les promesses non tenues. Le *Kahal*, debout, s'adresse au trio du *Beth Dine* assis pour la circonstance, celui-ci répond selon une formule établie par nos Sages et qui figure dans les livres de prières.

4. On ne doit pas sonner le *Chofar* la veille de *Roch Hachana*, ni la nuit, ni le jour, même à la maison. En effet, il doit y avoir au moins une journée d'interruption entre la sonnerie facultative du *Chofar* pendant le mois d'*Eloul* (fixée seulement en tant que coutume) et la sonnerie obligatoire de *Roch Hachana* exigée par la Torah.

5. On a l'usage de se rendre au cimetière la veille de *Roch Hachana* pour prier sur les tombes des *Tsadikim*. L'intention ne doit pas être de s'adresser aux morts, mais de prier D. en invoquant le mérite de ces *Tsadikim*. On a l'habitude de donner généreusement la *Tsédaqa* avant ces prières.

6. On ne dit pas *Ta'hanoune* la veille de *Roch Hachana*. A *Mine'ha* du jour précédent, et pendant les *Séli'hot* de la nuit, on dit *Ta'hanoune*.

7. On se coupe les cheveux (on a soin de le faire avant midi) et on prend un bain la veille de *Roch Hachana*. Il est recommandé de prendre également un bain d'immersion au *Mikvé*, à titre de purification.

Halakha tiré du livre « Choul'hane Aroukh »